



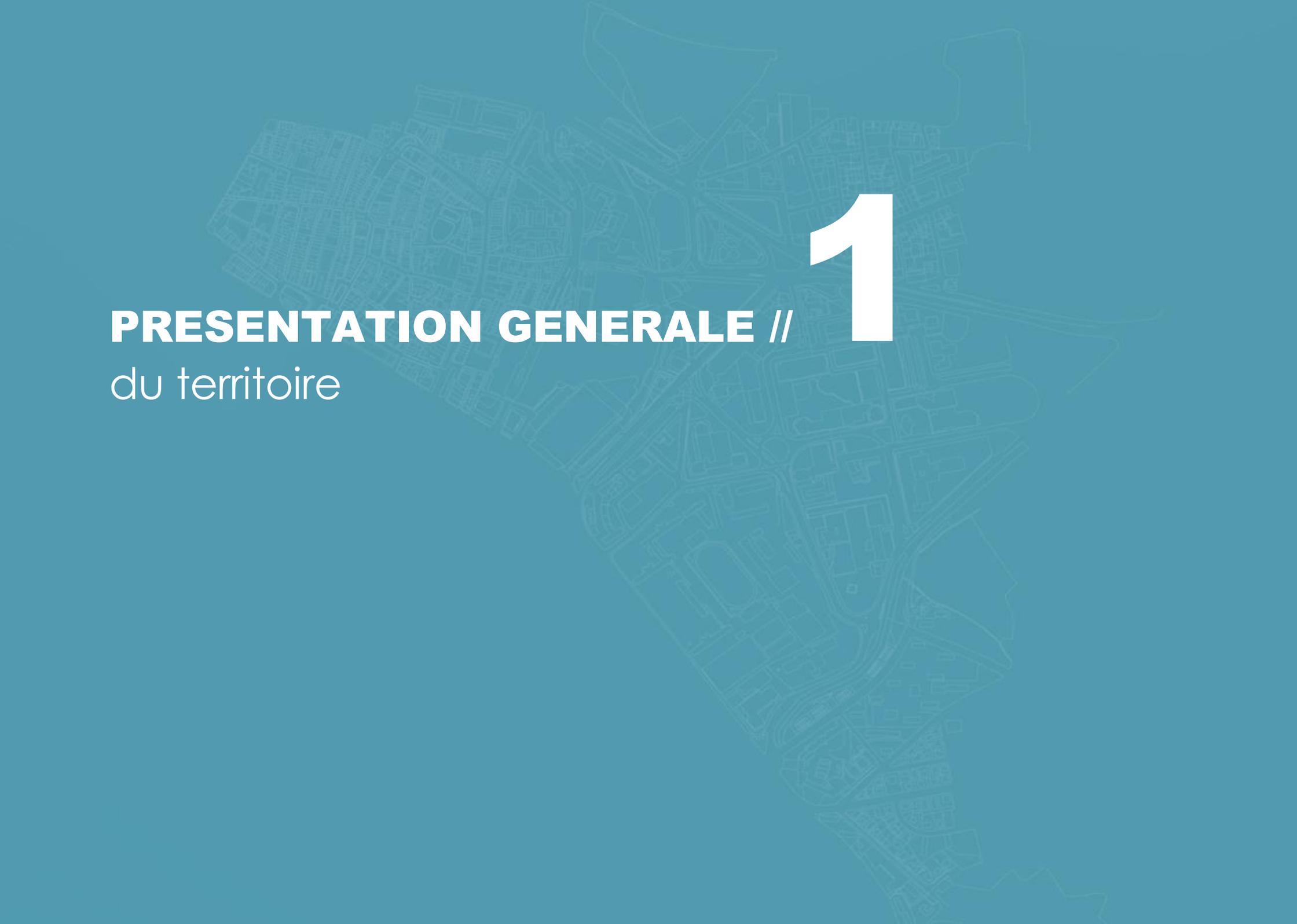
NOTE DE SYNTHESE //

SCoT du Piémont du Pays des Nestes

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical
du SCoT Piémont Pays des Nestes arrêtant le Schéma de
cohérence territoriale en date du 06 Mars 2020*

Sommaire de la note de synthèse

1// PRESENTATION GENERALE du territoire	5
Synthèse des éléments sociodémographiques.....	6
Synthèse des éléments liés aux activités économiques et à l'emploi	8
Synthèse des éléments liés à l'organisation territoriale des déplacements & pratiques de mobilités	9
2// RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES dans l'état initial de l'Environnement	10
Les incidences du SCoT sur les paysages et les identités patrimoniales du territoire	11
Les incidences du SCoT sur la ressource en eau	13
Les incidences du SCOT sur la biodiversité & la Trame Verte et Bleue	15
Les incidences du SCoT sur l'adaptation au changement climatique	17
Les incidences du SCoT sur la protection des populations vis-à-vis des risques	19
3// SYNTHESE du PADD & du DOO	21
Philosophie générale du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	23
Philosophie générale des objectifs et des orientations du DOO du Piémont du Pays des Nestes	27

A faint, light blue line-art map of a city grid is visible in the background, showing streets and building footprints. The map is centered and covers most of the page.

PRESENTATION GENERALE //
du territoire

1

Synthèse des éléments sociodémographiques

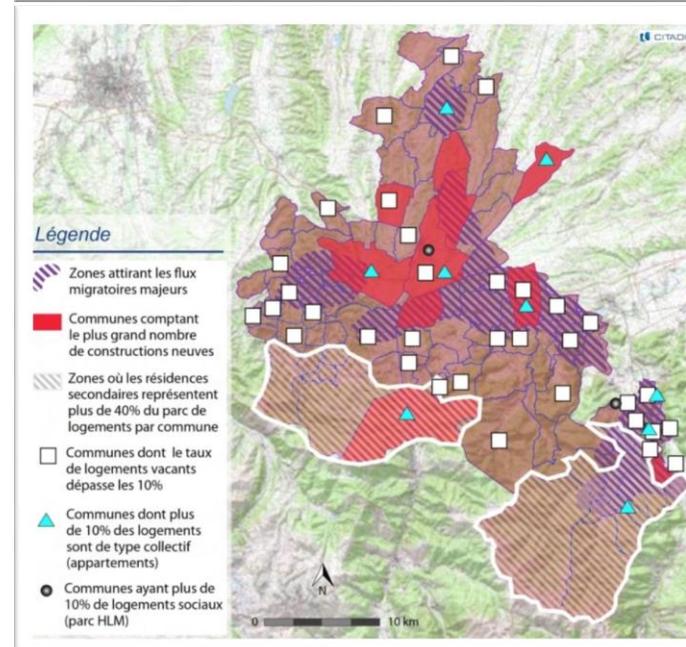
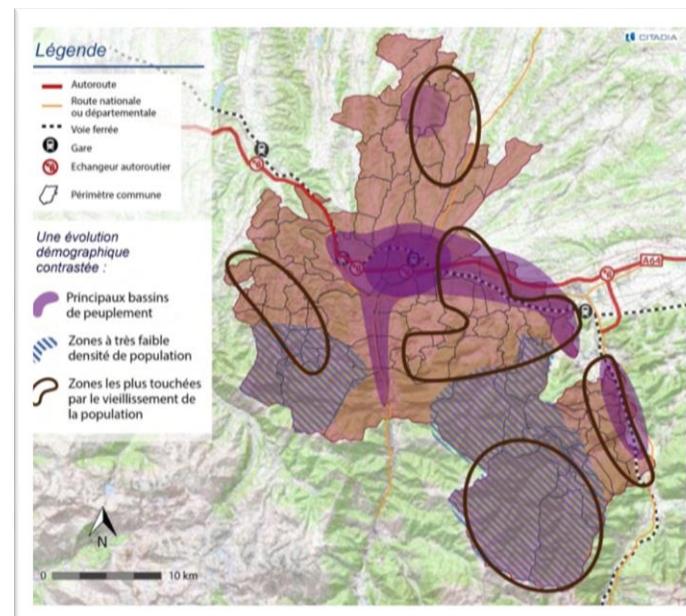
I// Bilan du diagnostic :

• Démographie

- Un niveau de population qui continue globalement à augmenter,
- Un territoire traversé et bordé par de grands axes de communication,
- Un nouveau phénomène d'exode urbain (encouragement par le marché du retour à la campagne),
- Le constat d'un important vieillissement de la population,
- Des densités inégalement réparties, avec une croissance démographique contrastée à l'échelle du territoire,
- Le départ des jeunes étudiants et nouveaux actifs.

• Habitat

- Un territoire de piémont vaste et largement constructible,
- Une attractivité notamment liée à l'axe Espagne pour la Barousse et aux vallées pour le plateau,
- Des opérations d'amélioration de l'habitat déployées sur l'ensemble du territoire,
- Une inadaptation entre l'offre et la demande. Les jeunes préfèrent du neuf (ancien cher à réhabiliter, volumes, stationnement inadaptés),
- Un étalement urbain qui n'est pas sans risques : dégradation des paysages, difficultés de liaisons aux réseaux, poids économique pour les collectivités,
- Une vacance toujours plus importante au sein du parc de logements, corrélées au vieillissement des habitations,
- Un très faible taux de logements sociaux,
- La prééminence du logement individuel, avec peu de logements collectifs.

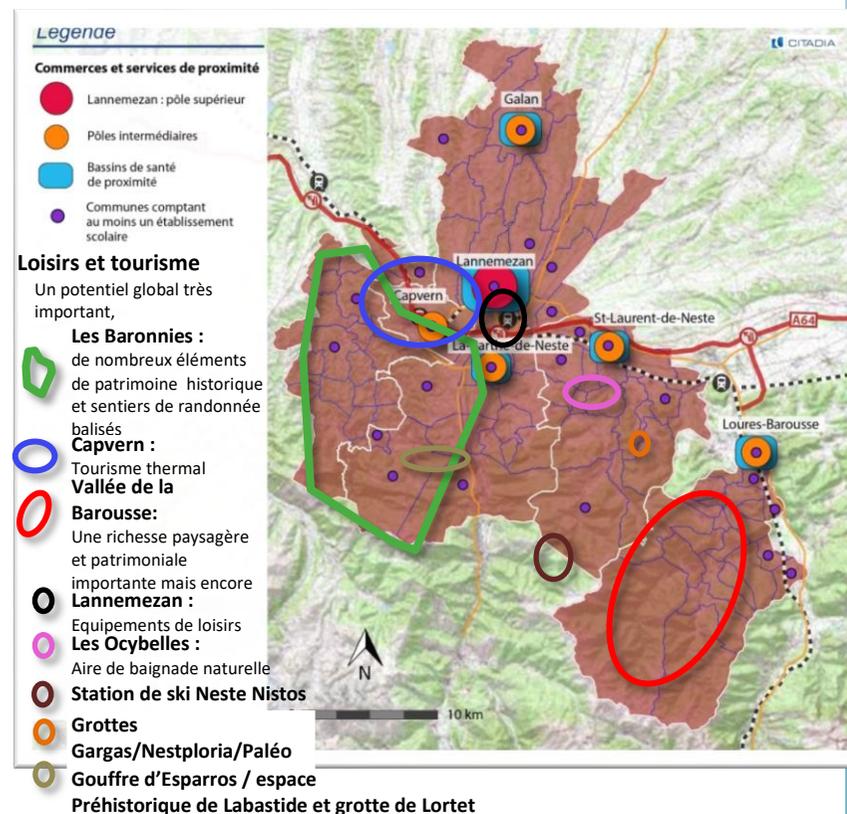


• Equipement

- Un important pôle de santé au cœur du territoire,
- Une offre diversifiée pour les activités de loisirs,
- Un territoire riche en patrimoine historique et naturel,
- Des sites d'escalade nombreux,
- Une localisation des équipements de loisirs inégale sur le territoire,
- Une mise en valeur inégale des atouts touristiques sur le territoire du SCoT.

II// Rappel des enjeux :

- Le maintien et l'attraction sur le territoire de la population des 18-35 ans ;
- L'anticipation des conséquences du vieillissement des habitants (habitat, nécessités d'infrastructures, niveaux de services à assurer, etc.) ;
- Le maintien du fragile équilibre des densités sur le territoire ;
- La limitation de l'étalement urbain tout en conservant le potentiel d'accueil ;
- La diversification des typologies d'habitations pour mieux répondre à la demande ;
- L'adaptation du foncier (redécoupage) ;
- Le développement du logement social ;
- Le maintien de l'attractivité des équipements de loisirs et de leur répartition diversifiée sur le territoire ;
- La valorisation des atouts touristiques ;
- L'amélioration de l'accessibilité de certains territoires enclavés ;
- Le déploiement de la couverture numérique.



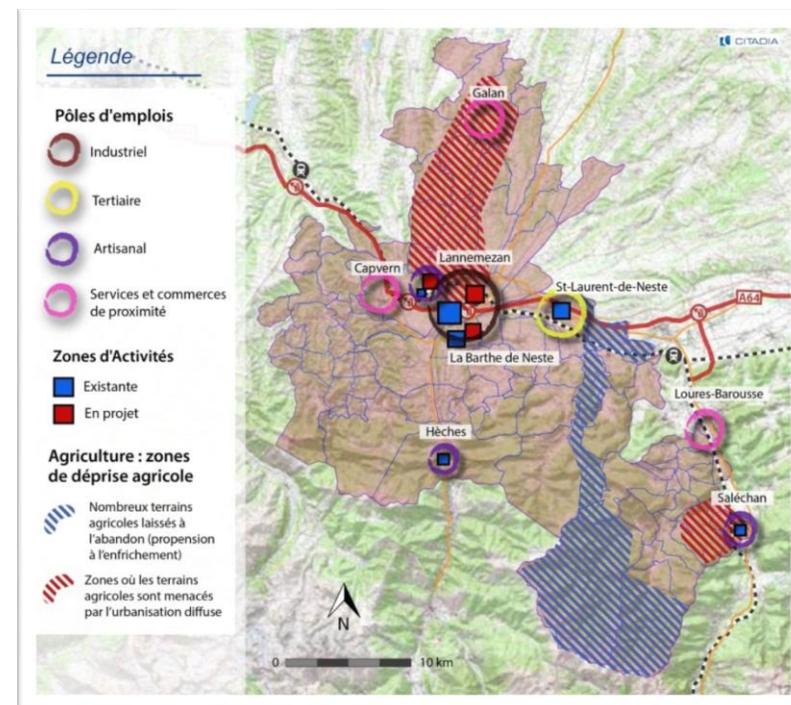
Synthèse des éléments liés aux activités économiques et à l'emploi

I// Bilan du diagnostic :

- Un territoire traversé par un grand axe de communication,
- Un pôle industriel offrant une marge de manœuvre en termes de foncier et d'activités de production,
- Un artisanat local diversifié, favorable aux circuits courts, aux activités de proximité et au tourisme (cf. niveau de l'économie présente),
- Des menaces économiques de grande échelle qui pèsent sur les activités industrielles,
- Une zone d'activités tertiaires à la santé économique fragile
- Des zones artisanales dont la répartition peut induire des tensions concurrentielles au sein du territoire,
- Une agriculture menacée (vieillesse des exploitants, menace de l'urbanisation, difficulté d'installation, etc.),
- Une offre commerciale inégalement répartie sur le territoire et en déficit par rapport aux besoins,
- Des manques en termes d'équipement commercial : équipement de la maison (ameublement, linge de maisons, équipements extérieurs...).

II// Rappel des enjeux

- **L'adaptation continue aux évolutions de l'économie: le développement des activités tertiaires /la restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée ;**
- **Le maintien de l'agriculture et de l'artisanat du terroir (en trouvant des complémentarités entre implantation en zone d'activité et en diffus) ;**
- **Le renforcement de l'armature commerciale et le développement de nouveaux commerces de proximité dans les zones en déficit.**



Synthèse des éléments liés à l'organisation territoriale des déplacements & pratiques de mobilités

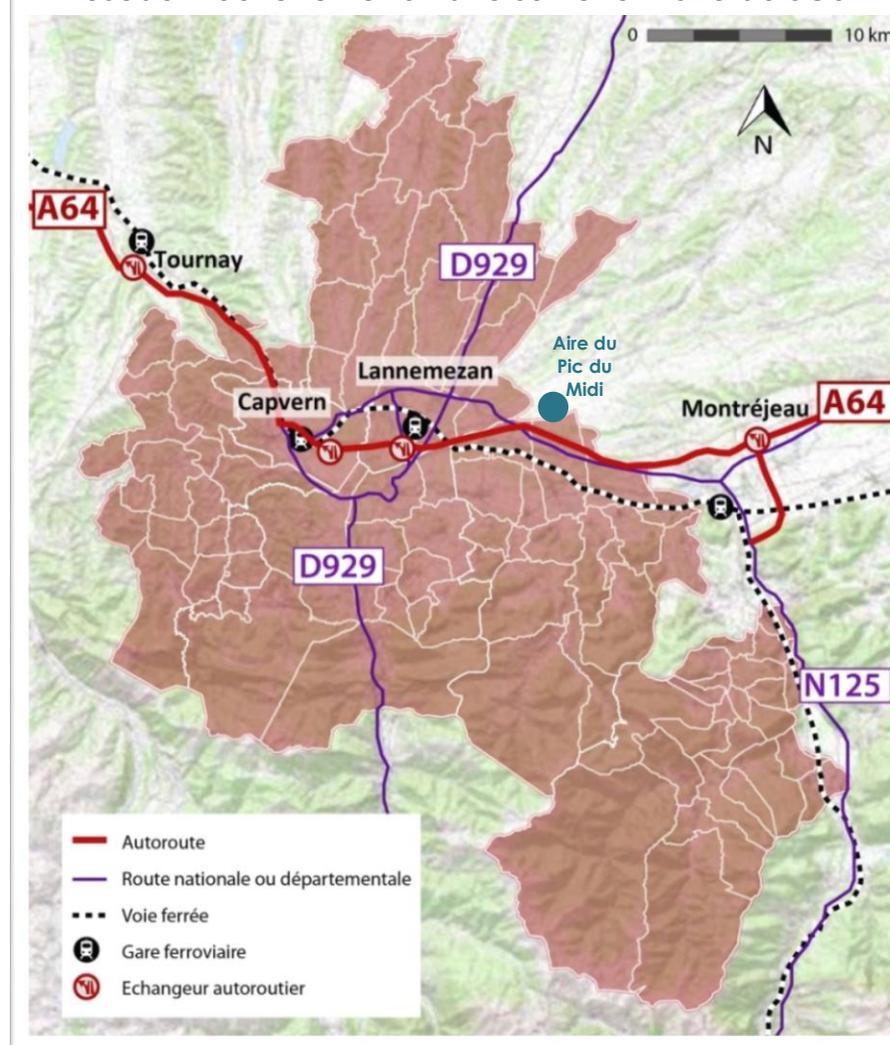
I// Bilan du diagnostic

- Un territoire traversé par un grand axe de communication qui lie les grands pôles d'activités (Lannemezan, Capvern, Saint-Laurent-de-Neste, Saint-Gaudens/Montréjeau),
- Le développement de nouveaux modèles d'organisation domicile-travail,
- Des routes sinueuses en état moyen sur certains secteurs de piémont et de montagne (Barousse, Baronnies) et une signalisation perfectible,
- Peu de services publics de transports en commun / à la demande.

II// Rappel des enjeux

- L'amélioration de l'accessibilité du territoire (train, route, ...), en concertation avec les territoires riverains (avis divergents sur l'accès aux vallées Aure/Louron notamment) ;
- L'harmonisation des services de transports sur la zone dense / le renforcement des liaisons interurbaines ;
- Le développement des voies cyclables ;
- Le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes.

Réseaux routier et ferroviaire sur le territoire du SCoT





RAPPEL DES ENJEUX IDENTIFIES //
dans l'état initial de l'Environnement

2

Les incidences du SCoT sur les paysages et les identités patrimoniales du territoire

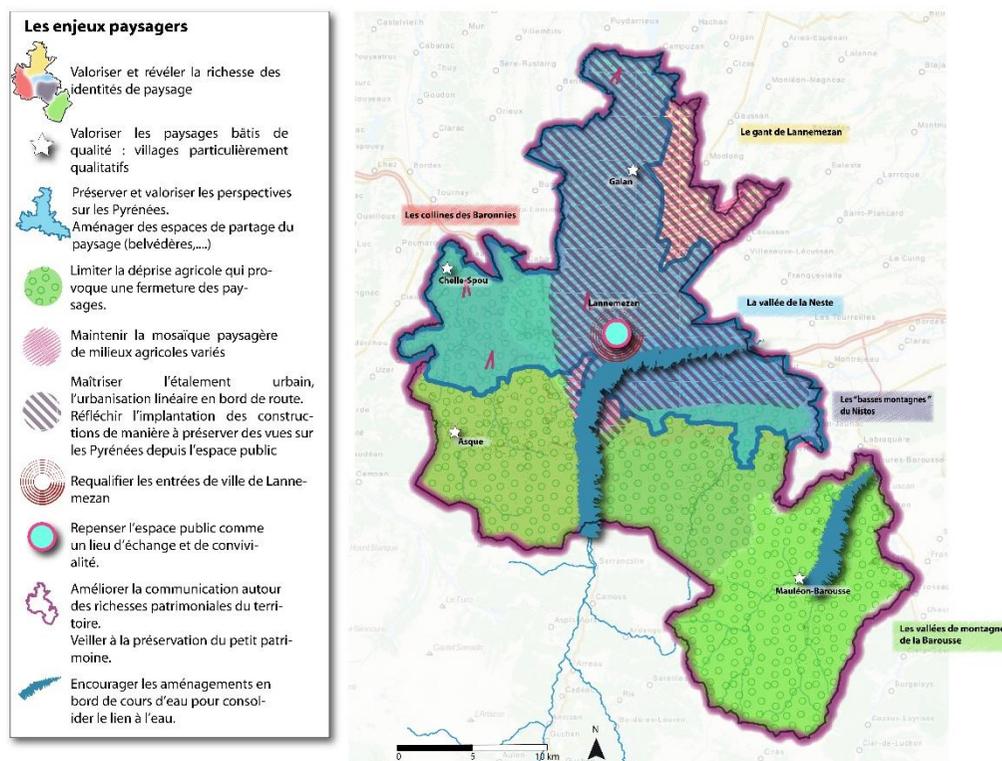
I// Bilan du diagnostic :

La grande diversité des paysages du territoire, ainsi que les vues omniprésentes sur les Pyrénées participe à l'agrément et à la qualité du cadre de vie. Ces vues, marqueurs identitaires du territoire, doivent être valorisées, tout comme les nombreux sites ou monuments remarquables à l'architecture typique.

La force pittoresque du patrimoine traditionnel est diminuée par l'implantation de constructions plus contemporaines et standardisées. Les espaces agricoles, forestiers et naturels sont fragilisés par des dynamiques de délaissement, d'enfrichement et de mitage urbain. Dans le même temps, les cœurs de bourgs se dépeuplent et s'affaiblissent. Enfin, les entrées de ville sont victimes d'un phénomène de banalisation de par l'implantation de constructions de type pavillonnaires et de zones d'activités industrielles, commerciales... Ce phénomène est surtout visible sur la commune de Lannemezan.

II// Rappel des enjeux :

- La préservation de la richesse patrimoniale, l'hétérogénéité, la pluralité, les identités : ne pas s'orienter vers un SCoT qui uniformise ;
- La nécessité d'adapter le modèle d'aménagement urbain du territoire en prenant davantage en compte les spécificités de paysages qui l'accueillent : le travail sur les transitions entre l'espace bâti et les espaces agricoles ou forestiers autour : le réexamen de potentialités d'extension urbaines au regard de la valorisation du patrimoine bâti ;



- L'amélioration des scénographies d'entrée de bourgs ;
- L'amélioration de la communication in situ, pour la valorisation des vues et du patrimoine (meilleure signalisation, mise en place d'espaces de partage de la vue sur le paysage (belvédère...) : des accès au patrimoine à réinventer ;
- La lutte contre la déprise agricole qui induit une fermeture des paysages.

III// Analyse des incidences

Le projet de développement du SCoT vise à la préservation des paysages naturels du territoire par l'intégration des « points forts » paysagers dans les projets de développement, par le contrôle du développement de l'urbanisation et la le renforcement de la Trame Verte et Bleue. La qualité des paysages urbains est également prise en compte notamment par la volonté d'améliorer les entrées de ville dégradées, notamment autour de Lannemezan (Orientation 11.5) mais également par l'attention portée à la qualité des espaces publics. Le développement et l'intégration des zones commerciales et des zones de stationnement qui les accompagnent sont également contrôlées (Orientation 7.3).

Par ailleurs le projet de développement du SCoT va entraîner :

- une modification du paysage actuel. Pour pallier cette modification, le SCoT veille à concilier urbanisation et valorisation du patrimoine remarquable. Il cherche à aménager des espaces de partage des panoramas sur le grand paysage et valoriser les perspectives sur les Pyrénées.
- des bâtiments dont les techniques de construction ont évolué et sont en rupture avec l'identité historique des bourgs. Pour limiter la rupture entre les nouvelles constructions et le bourg historique, le SCoT veille à respecter l'héritage patrimonial des villes/villages de caractères, les codes d'implantation du bâti et les caractéristiques des villages de montagne.

Les incidences du SCoT sur la ressource en eau

I// Bilan du diagnostic :

Sur le territoire, la ressource en eau est globalement abondante et de bonne qualité. Cette ressource reste néanmoins fragile et vulnérable : l'état initial de l'environnement fait état de masses d'eau de mauvaise qualité chimique au nord du territoire, ainsi que de berges dégradées.

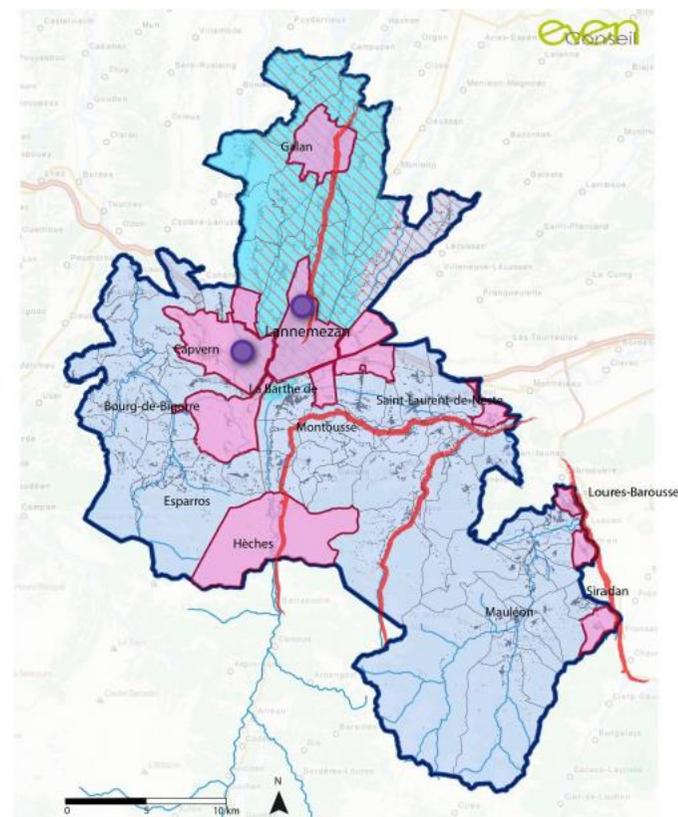
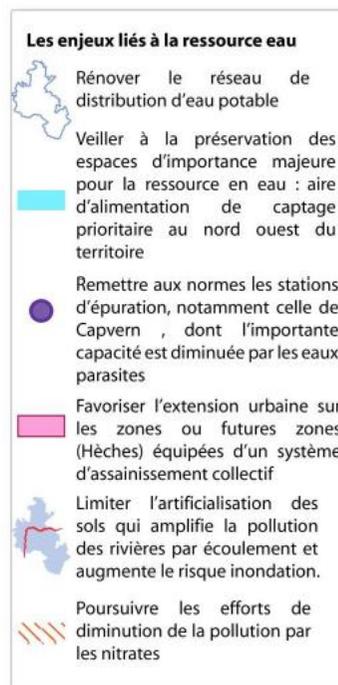
Les ressources en eau potable, quasi-exclusivement souterraines, sont quantitativement aptes à supporter le développement du territoire. Le réseau de distribution vieillissant et ses rendements sont assez faibles. Des travaux de rénovation sont prévus.

Les stations d'épuration sont en capacité de traiter une charge d'effluents plus importantes, néanmoins, il est fait état de problème de conformité, notamment au niveau des performances de traitement.

La gestion de la ressource en eau hétérogène et dispersée s'organise autour de démarches structurantes (contrat de bassin, PPG, PAPI).

II// Rappel des enjeux :

- La reconquête de la qualité des cours d'eau ;
- La réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable pour un meilleur rendement ;
- La qualité et la quantité d'eau dans la Neste ;
- La remise en conformité des stations d'épuration du territoire afin de limiter les pollutions ;
- La recherche d'une adéquation entre les ambitions du développement et sa capacité à gérer la ressource ;



- L'homogénéisation de la gestion de l'alimentation de l'eau potable sur le territoire afin d'optimiser l'exploitation des ressources et les dépenses relatives au traitement, réhabilitation des réseaux...

III// Analyse des incidences

La démarche d'élaboration du SCoT a été l'occasion de renforcer la politique globale de gestion de la ressource en eau en lien avec les stratégies d'urbanisme. Les principales dispositions relatives à l'eau sont prévues dans l'Axe I orientation 3 « Protéger de la ressource en eau » du DOO du SCoT. En effet, il prévoit de préserver la ressource en eau d'un point de vue qualitatif par le maintien et la préservation d'espaces naturels. Également, sur le plan quantitatif, il prévoit un usage raisonné de la ressource et une sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, le projet de développement du SCoT va entraîner :

- de nouveaux besoins en eau potable en lien avec l'accueil de nouvelles populations. Afin de limiter les incidences, le SCoT veille à assurer une adéquation entre les besoins en eau des usagers (alimentation en eau potable et agriculture notamment) et la disponibilité de la ressource par bassin versant et par SAGE, en tenant compte également des besoins pour le maintien des habitats aquatiques et humides et de la biodiversité qu'ils abritent, en particulier pour la Neste.
- une augmentation des quantités d'eau à traiter. Afin de limiter les pollutions induites, le SCoT veille à conditionner le développement à la faisabilité d'un assainissement performant et priorise le développement dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif.
- une imperméabilisation du sol risquant d'altérer la qualité des cours d'eau. Pour réduire les ruissellements des eaux pluviales, le SCoT encourage à infiltrer les eaux de pluie, limiter l'imperméabilisation du sol et préserver des espaces naturels et boisés pour leur épuration naturelle.

Les incidences du SCOT sur la biodiversité & la Trame Verte et Bleue

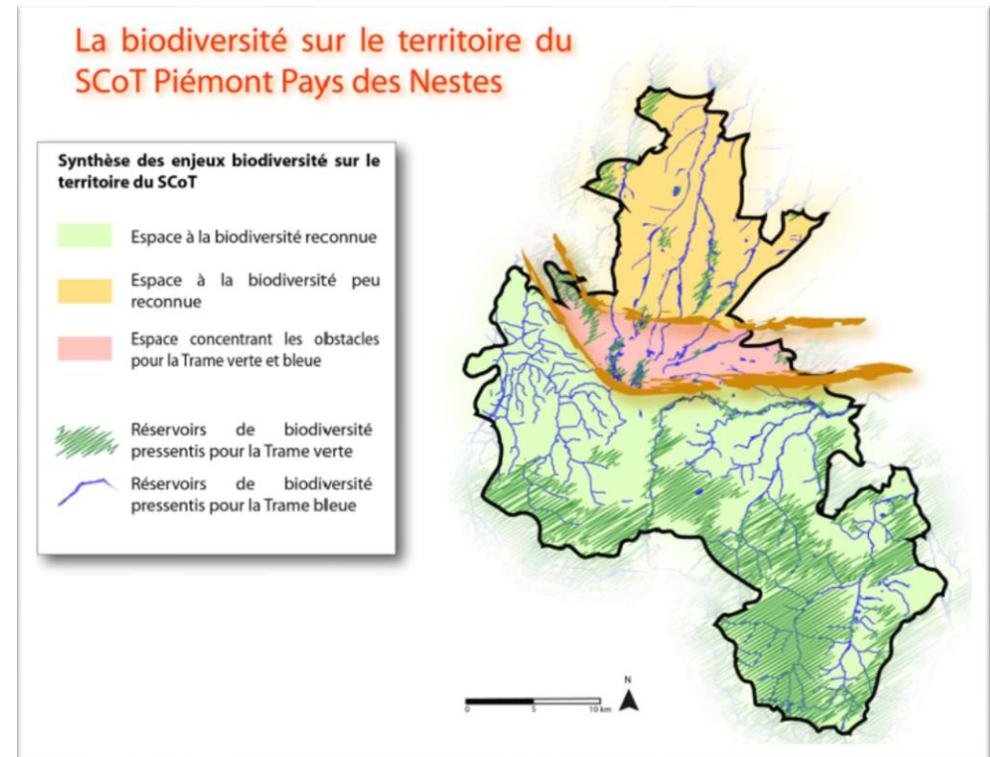
I// Bilan du diagnostic :

Les activités majoritaires sur le territoire restent la sylviculture et l'agriculture, activités support de biodiversité. La bonne conservation des habitats naturels ainsi que les nombreuses zones humides offre un support de diversité écologique remarquable.

Cette richesse fait cependant l'objet de peu de protection réglementaire et/ou contractuelle. Les systèmes de polycultures, d'élevages et pastoraux sont particulièrement fragiles et menacés. Le centre du territoire reste l'espace où la diversité est la plus faible : de nombreux obstacles viennent fragmenter l'espace et scindent le territoire selon un axe nord/sud.

II// Rappel des enjeux :

- La maîtrise du caractère fragmentant du cœur du territoire ;
- La responsabilité du territoire vis-à-vis de la qualité des milieux aquatiques et humides régionaux ;
- La préservation des milieux naturels à fort intérêt écologique ;
- Le maintien d'une activité agricole dans les estives ;
- Le maintien de la qualité éco-paysagère des zones de coteaux et de plaine ;
- Le maintien de l'intégrité de massif forestier du piémont ;
- La conservation du lien écologique entre plaine et montagne.



III// Analyse des incidences

Le SCOT, à travers son Axe 4, identifie la nécessité de « valoriser les continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues ». Ainsi, face au constat que l'environnement du Piémont du Pays des Nestes est riche et varié, il convient de maîtriser le caractère « fragmentant » du développement urbain en protégeant de manière différenciée les différents milieux naturels en fonction de leurs intérêts (corridors) et de leur situation (espaces de vallées, zones intermédiaires). Il indique également la nécessité de prendre en compte les enjeux écologiques au sein des projets d'aménagements en intégrant des principes de restauration de continuité dans la composition des projets.

Ainsi, l'ensemble des prescriptions de l'orientation 16 relative à la Trame Verte et Bleue permet une préservation des espaces présentant une richesse écologique de l'urbanisation. Ainsi, les zones humides (qu'elles soient avérées ou potentielles) sont strictement inconstructibles, de même que les « réservoirs à la biodiversité remarquable » pour les milieux aquatiques, pour lesquels une bande tampon de 30m est identifiée. Les autres « réservoirs à la biodiversité remarquable » sont également préservés de toute nouvelle urbanisation.

Si ces réservoirs sont issus d'une identification grâce aux zones déjà reconnues pour leur biodiversité (sites Natura 2000, ZNIEFF de seconde génération...), d'autres réservoirs (dits à la biodiversité « ordinaire ») ont été nouvellement identifiés dans le cadre du SCoT et bénéficient également d'une certaine protection face à l'urbanisation.

De nombreuses prescriptions du DOO visent à encadrer la consommation d'espaces naturels et agricoles synonyme de perte biodiversité. Ainsi, le développement foncier (que ce soit pour du logement ou des activités économiques et artisanales) est encadré selon les différentes polarités définies sur le territoire : pôle principal de Lannemezan, pôles intermédiaires, complémentaires et secteurs ruraux.

Par ailleurs, les milieux aquatiques et zones humides, espaces à la fonctionnalité et à la biodiversité remarquable pour lesquels le territoire du SCoT joue un rôle important à l'échelle régionale, sont particulièrement protégés. En effet, ces milieux sont totalement préservés de l'urbanisation puisque inconstructibles selon les prescriptions O.16.2//P.1 et O.16.2//P.2. Cette inconstructibilité s'applique aussi bien pour les zones humides avérées (issues d'un inventaire de terrain de la DDT65) que potentielles (résultant d'une zone tampon autour des zones humides avérées, d'un inventaire sans terrain ou au terrain non conforme) ; mais aussi par l'application d'une bande tampon de 30m autour des cours d'eau identifiés comme réservoirs dans la TVB et 5m pour les cours d'eau identifiés comme corridors.

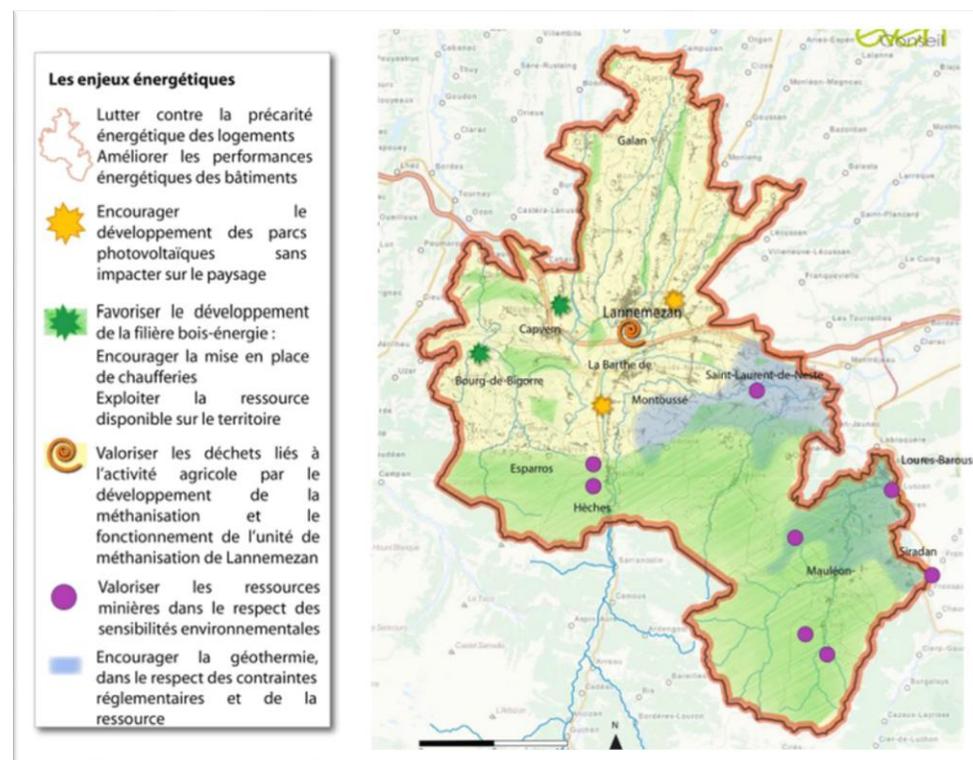
Les incidences du SCoT sur l'adaptation au changement climatique

I// Bilan du diagnostic :

Les gisements énergétiques sont nombreux sur le territoire. Cependant, des filières telles que le bois-énergie, l'hydroélectricité ou encore le solaire restent peu exploitées. La mise en place d'installations de production d'énergie éolienne et photovoltaïque est rendue complexe de par les caractéristiques physiques du territoire.

II// Rappel des enjeux :

- La rénovation du bâti des bourgs dans une optique d'économie d'énergie ;
- Le développement et l'utilisation des filières bois-énergie ainsi que la valorisation des déchets agricoles par la production de biogaz ;
- Le développement possible de microcentrales « halieu-compatibles » ;
- Le développement de parcs photovoltaïques, dans le respect des contraintes agricoles, environnementales et paysagères ;
- La valorisation de la géothermie sur eau ;
- La valorisation des ressources minières en compatibilité avec le schéma des carrières et dans le respect des sensibilités environnementales.



III// Analyse des incidences

Le SCOT consacre une orientation spécifique à la réduction de la facture énergétique et participe à la lutte contre le réchauffement climatique (Orientation 4). Si le SCOT ne représente pas le seul levier, plusieurs dispositions participeront à la résilience du territoire face au changement climatique avec notamment :

- En favorisant la réhabilitation du bâti ancien de manière à, notamment, réduire les consommations d'énergie dans ce secteur
- En imposant la définition d'objectifs de performance énergétique dans les nouveaux projets d'aménagement d'ensemble et la mise en œuvre de principes bioclimatiques qui visent à optimiser les apports de lumière et de chaleur naturels tout en se protégeant des trop fortes chaleurs en été.
- En mettant en place une organisation urbaine en faveur d'une plus grande offre de proximité, c'est-à-dire qui rapproche les zones habitées des lieux d'emplois, des commerces et des services, pour une réduction des besoins en déplacement
- En favorisant le développement des énergies renouvelables : autorisation des installations et constructions permettant leur production, développement des réseaux de chaleur, soutien des filières bois-énergie et méthanisation, qui représentent un important potentiel sur le territoire.

Par ailleurs le projet de développement du SCoT va entraîner :

- une augmentation des consommations énergétiques. Pour diminuer les besoins en énergies fossiles, le SCoT exige de concevoir de petits logements (moins consommateurs) et des constructions selon les principes du bioclimatisme.
- une augmentation des déplacements. Pour limiter ces nouveaux déplacements, le SCoT veille à rapprocher les logements au plus près des besoins des habitants (équipement, services, commerces, etc.) et développer l'offre en transport en commun.
- un développement des énergies renouvelables qui peut porter atteinte aux espaces agricoles et naturels. Pour limiter cette incidence, le SCoT met en place des mesures pour la production d'énergies renouvelables en milieu urbain.

Les incidences du SCoT sur la protection des populations vis-à-vis des risques

I// Bilan du diagnostic

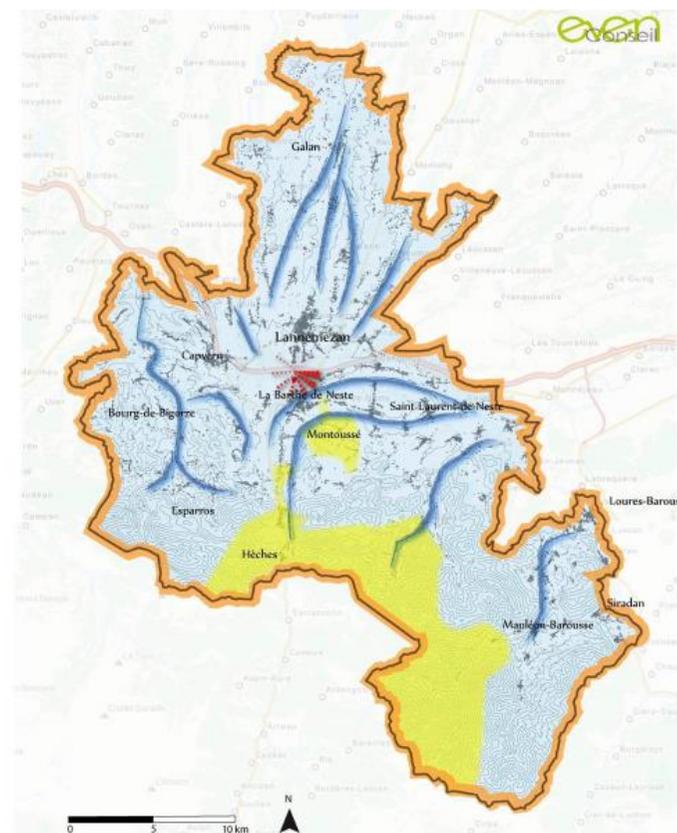
Le territoire est fortement soumis à des risques naturels, surtout sur sa partie sud. Ce risque est renforcé par l'absence de documents de prévention des risques naturels. Un PAPI et un PPG sont néanmoins en cours de rédaction, afin de mieux gérer les cours d'eau et les inondations. Les risques industriels sont très limités, sauf sur la commune de Lannemezan où on recense une installation SEVESO. Les pollutions industrielles et lumineuses sont elles aussi très limitées.

II// Rappel des enjeux

- La prise en compte des risques naturels et technologiques (SEVESO) lors des choix d'urbanisation ;
- La préservation de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau (zones d'expansion des crues, espaces de mobilité), notamment en amont des zones concentrant le plus d'enjeux ;
- La maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour réduire le risque inondation.

Les risques et les enjeux d'urbanisation qui leur sont liés

- Prendre en compte les risques naturels, très présents sur le territoire, dans les choix d'urbanisation
- Préserver les zones d'expansion des crues, limiter l'imperméabilisation des sols
- Améliorer la prévention des risques, en particulier sur les communes qui en cumulent le plus
- Prendre en compte le site SEVESO, principal risque industriel sur le territoire



III// Analyse des incidences

Le projet de SCoT prévoit des mesures directes afin de protéger les biens et les personnes des risques. Le développement sur pente est lié à la mise en place de dispositions visant à garantir la gestion du ruissellement.

Concernant le risque de feu de forêt, le SCoT prévoit la mise en place de bande tampon autour des lisières de massif.

D'autres mesures, indirectes, mettent en retrait les biens et les personnes des risques : mise en place d'une bande tampon inconstructible autour des cours d'eau, maintien d'importantes surfaces naturelles et agricoles et d'éléments naturels (linéaire de haies, de boisements...),

Par ailleurs le projet de développement du SCoT va entraîner :

- une exposition possible de personnes et biens aux risques naturels. Afin d'éviter l'exposition de personnes et bien aux risques, le SCoT prône un développement urbain en dehors de tout secteur à risque.

- une augmentation du risque inondation en aval lié à l'imperméabilisation du sol. Pour réduire les concentrations d'eau en aval des secteurs de projet, le SCoT encourage à infiltrer les eaux de pluie, limiter l'imperméabilisation du sol, préserver le couvert végétal et les champs d'expansion des crues.

- une exposition possible aux risques technologiques. Afin d'éviter ce risque, le SCoT prescrit un développement des zones d'activités générant un risque à l'écart des zones d'habitat. Un point de vigilance subsiste vis-à-vis du site industriel de Lannemezan (cf. zone susceptible d'être touchée de manière notable).

- une augmentation de la quantité de déchets. Pour limiter cette augmentation de déchets, le SCoT ne dispose pas de levier d'action. Cependant, il préconise de rechercher une valorisation locale des déchets grâce à la méthanisation.

Le SCoT entend concentrer l'urbanisation dans les bourgs et préserver la naturalité du territoire (zones humides, champs d'expansion des crues, boisements, haies, etc.) pour limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques. L'organisation des déplacements alternatifs à la voiture individuelle va contribuer à réduire le trafic et les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air.

SYNTHESE //
du PADD & du DOO

3

Philosophie générale du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Construit sur les enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été conçu dans son élaboration, dans le cadre d'un processus associant un maximum d'élus et d'acteurs locaux. Les différents choix établis sont le fruit de débats et réflexions menés :

- En groupe restreint lors des Comités de Pilotage,
- En réunions de concertation avec les élus des Conseils Communautaires lors des Assemblées des Maires,
- En réunion de travail avec les Personnes Publiques Associées.

I// Le choix d'un modèle de développement et d'aménagement du territoire

Les constats établis dans le diagnostic territorial ont amené à s'interroger sur le modèle de développement désiré et à retenir, comme ligne directrice de la stratégie du SCoT, les réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les bassins de vie structurants sur le territoire ? Y-a-t-il des pôles ou des polarités associés ?
- Quels sont les critères à retenir pour définir cette armature territoriale : les services, les équipements, l'emploi, les commerces, les transports... ?
- Quelles complémentarités existent entre les différents bassins de vie et leurs pôles ?
- Quel modèle de développement possède les impacts les moins négatifs sur l'environnement ?

En complémentarité du choix de ce scénario, il était nécessaire que certains principes soient respectés par le SCoT, comme :

- Une organisation de l'espace qui se fasse dans le respect des équilibres entre les espaces urbanisés et à urbaniser dans les secteurs dits urbains et ruraux et les espaces à dominantes naturelles, agricoles et forestières ;
- La préservation des sites naturels, agricoles et forestiers en complément de la restructuration des espaces urbanisés ;
- Un développement urbain maîtrisé et équilibré entre l'habitat, l'activité économique et artisanale.

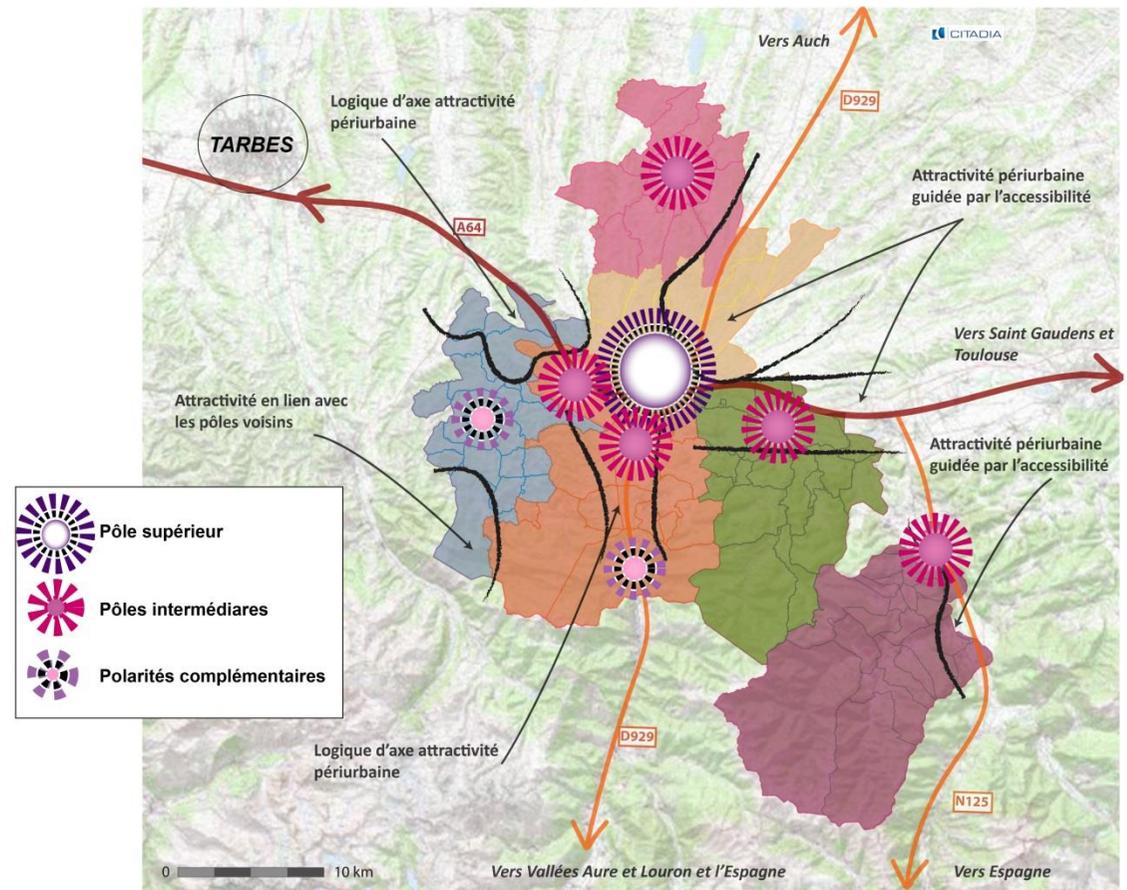
A l'issue de tous ces échanges et débats, le PADD s'est construit autour d'un scénario basé sur une stratégie de développement réfléchi à l'échelle des bassins de vie, permettant ainsi d'intégrer la réalité actuelle du maillage territorial comme les complémentarités existantes entre les pôles et les communes rurales.

A cela, pour refléter au plus près la réalité de l'armature territoriale, une hiérarchisation de ces pôles a été faite en lien avec le niveau de services et d'équipements. Il s'agit notamment :

- Accompagner le développement des communes rurales ;
- Structurer les pôles complémentaires de Hèches, Bourg-de-Bigorre et Mauléon-Barousse ;
- Conforter les pôles intermédiaires de Loures-Barousse, Saint Laurent de Neste, La Barthe de Neste, Capvern et de structurer un pôle sur Galan ;
- Renforcer le pôle principal de Lannemezan.

Le modèle de développement s'appuie donc sur une organisation multipolaire de solidarité et de complémentarité où chaque spécificité du territoire et des bassins de vie est prise en compte.

Le bassin de vie se définit comme un espace concentrant un ensemble de communes dans lesquelles les habitants réalisent leurs déplacements pour satisfaire leurs principaux besoins en termes d'emploi, de services (commerciaux et publics). Chaque bassin de vie du territoire du Piémont du Pays des Nestes possède au moins un pôle (majeur, intermédiaire, complémentaire) qui sera le support privilégié de la croissance urbaine sous tous ses aspects.



II// Les fondements du projet

Le PADD appuie le positionnement d'un nouveau territoire de projet basé sur 2 EPCI et permet de porter des objectifs forts en matière de développement territorial. Il propose quatre axes stratégiques qui se déclinent en plusieurs objectifs :



Axe 1

UN TERRITOIRE A CONFORTER ET INSCRIRE DANS LE MAILLAGE REGIONAL

- Une politique de l'habitat à adapter à l'évolution de la structure de la population ;
- Une structure multipolaire à affirmer ;
- Une politique de déplacements à développer.



Axe 2

UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE À DÉVELOPPER

- Renforcer et développer l'économie locale ;
- Diversifier et consolider l'économie agricole ;
- Accompagner et poursuivre le développement industriel ;
- Renforcer l'attractivité touristique, thermalistique et de santé du territoire.



Axe

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF, PRENANT APPUI SUR LE PATRIMOINE BÂTI ET LES PAYSAGES

- Consommer moins d'espace, diversifier les formes urbaines ;
- Réinvestir en priorité les centres-bourgs et hameaux déjà structurés ;
- Adapter les logiques d'urbanisation aux caractéristiques paysagères et patrimoniales propres à chaque unité paysagère du territoire ;
- Préserver les paysages agricoles et forestiers en évitant le mitage de ces espaces par l'urbanisation



DES ESPACES NATURELS RICHES À PRÉSERVER ET VALORISER

- **Choisir un urbanisme conciliant le développement des activités humaines et la valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues ;**
- **Valoriser et préserver les structures paysagères et éléments de patrimoine ;**
- **Limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances ;**
- **Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions) et la préservation de la ressource en eau ;**
- **Poursuivre les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique.**

Philosophie générale des objectifs et des orientations du DOO du Piémont du Pays des Nestes

D'une manière globale, les orientations du DOO prolongent les intentions du projet de territoire (formulées dans le PADD) et s'attachent notamment à :

- Assurer une cohérence entre évolutions sociales, développement économique, et protection environnementale ;
- Elaborer une stratégie de développement au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en termes d'équipement et de qualité de vie ;
- Dépasser la logique de développement « en zones » dans les réflexions économiques pour élaborer une stratégie économique intégrée dans un système performant « emploi / habitat / équipements / déplacements / environnement » ;
- Désenclaver le territoire et améliorer les flux internes afin de trouver un équilibre efficace « accès à l'emploi / gestion des mobilités résidentielles / accès aux équipements », dans le respect de l'environnement ;
- Préserver le capital environnement et le valoriser au profit de l'attractivité et du développement du territoire.

Il apparaît ainsi évident que tous ces domaines d'intervention sont étroitement liés et interdépendants les uns des autres. Agir sur une thématique (exemples : habitat, économie, ...) a nécessairement des répercussions sur les autres champs (exemples : déplacements, environnement).

Par souci de clarté et de compréhension, bien que tous les thèmes énoncés dans le Code de l'Urbanisme soient traités, la rédaction de ce DOO a été conçue de manière à mettre en perspective un projet politique de territoire, celui du Piémont du Pays des Nestes.

Les axes stratégiques du DOO faisant écho aux axes du PADD

AXE N°I.

Un territoire à conforter et inscrire dans le maillage régional

Le potentiel de développement (résidentiel, économique, touristique...) pour le Piémont du Pays des Nestes est important, il nécessite cependant d'être structuré pour garantir, sur le long terme, un aménagement cohérent et durable. Ce territoire, vaste et composé de très nombreuses communes rurales, qui peinent pour certaines à renouveler leur population, a besoin de maintenir et renouveler une offre en logements en qualité et quantité suffisante mais aussi une offre de services et d'équipements adaptée aux attentes de la population. Le projet de SCoT vise à renforcer l'organisation multipolaire du territoire en s'appuyant sur 4 niveaux de polarité en permettant un développement modéré et structuré des communes rurales voisines. Cette stratégie doit s'accompagner d'une offre de mobilité adaptée à cette configuration, prenant en compte la faible densité du territoire mais aussi les temps d'accès, parfois longs, notamment sur les parties vallonnées et montagneuses (Barousse, Baronnie, ...)

AXE N°II.

Une économie diversifiée à développer

Le Piémont du Pays des Nestes est un secteur connecté aux grands axes de développement (A64, voie ferrée) même si certaines parties du territoire en sont éloignées en temps de déplacement. Pour redonner de la lisibilité à l'armature économique et être visible à l'échelle régionale, il convient de mettre en avant les atouts et potentialités du Piémont dans leur ensemble. L'économie présentielle tient une place importante et répondra aux besoins pluriels des nouvelles populations (jeunes ménages et retraités). Ainsi, le scénario de développement économique envisagé dans le cadre du SCoT Piémont du Pays des Nestes est volontariste tout en restant réaliste : il vise à maintenir un équilibre entre nombre d'habitants et nombre d'emplois et il prévoit un développement d'activités adapté aux différents secteurs géographiques (polarités, secteurs ruraux). La stratégie économique du Piémont du Pays des Nestes fait l'objet d'une remise en question, vers une démarche plus « durable » et plus « proche » des préoccupations locales. Elle s'accompagne d'une politique de « proximité » (production au plus près des ressources locales, emploi au plus près des habitants, formation au plus près des employeurs potentiels...)

AXE N°III.

Un développement urbain qualitatif, prenant appui sur le patrimoine bâti et les paysages

L'objectif est d'accompagner le développement urbain de ces prochaines années, pour qu'il véhicule une image qualitative, à la hauteur de la qualité des paysages et du patrimoine du Pays des Nestes. Si le territoire présente des qualités paysagères indéniables, notamment à travers les vues ouvertes sur les Pyrénées et la compacité des villages anciens, le développement urbain des dernières décennies a eu tendance à disséminer les constructions au sein des espaces naturels et agricoles. Afin de promouvoir un développement durable et de conserver les qualités intrinsèques du territoire, il est proposé de réorienter la politique d'aménagement en veillant à regrouper le développement urbain autour des bourgs et hameaux constitués et à modérer la consommation foncière à des fins urbaines. Le défi est donc de recomposer des quartiers cohérents avec l'héritage du tissu urbain ancien qu'ils prolongent.

AXE N°IV.

Des espaces naturels riches, à préserver et valoriser

Le territoire du SCoT est attractif pour la qualité de son cadre de vie. Les paysages présents sont riches et de qualité mais également menacés ponctuellement, notamment par l'urbanisation diffuse et les modèles « clés en main » qui les banalisent.

Au-delà des atouts paysagers, le territoire du Pays des Nestes présente une diversité de milieux et une biodiversité très riche qu'il convient de préserver, à la fois pour garantir la qualité de vie des habitants, mais également pour conserver, sur le long terme, un atout concurrentiel dans une société de plus en plus urbanisée et concentrée. Le développement démographique et résidentiel envisagé doit donc se faire à la fois en veillant à préserver les ressources (eau, écosystème, patrimoine, paysages, ...) mais aussi en préparant le territoire au changement climatique et aux effets induits qu'il va engendrer.